

## Visitez «le village des addictions»

Les conduites addictives représentent chaque année 20% du taux de mortalité en France. Impactant aussi bien la vie sociale, familiale que professionnelle, la connaissance de ces addictions et leur prise en charge sont primordiales.

Créé par un collectif d'acteurs engagés dans la prévention de ces addictions, le portail Internet dédié [www.addictaide.fr](http://www.addictaide.fr) permet d'accéder au Village des addictions et aborde tous les thèmes : alcool, tabac, drogues, jeux...



Ce site s'adresse aux professionnels de santé, aux salariés, aux chefs d'entreprise ainsi qu'aux proches de consommateurs en leur permettant :

- 1/ De comprendre les addictions.
- 2/ De les évaluer par la mise à disposition de questionnaires d'auto-évaluation, d'outils de prévention, de soins et de recherche.
- 3/ D'accéder aux structures et professionnels compétents grâce à un annuaire en ligne.

## La CPAM accompagne les employeurs

Depuis septembre 2015, la CPAM des Alpes-Maritimes offre un nouveau service aux entreprises et cabinets comptables du département en les accompagnant dans leurs démarches en ligne. Une équipe de deux conseillers-employeurs est à leur disposition pour l'utilisation des téléservices proposés par l'Assurance Maladie et accessibles via le site Internet [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) (attestations de salaire, déclarations d'accident du travail, bordereaux de paiement des IJ). Ces interlocuteurs privilégiés assistent également les employeurs pour faciliter leur passage à la DSN (déclaration sociale nominative).

### Vos contacts :

**Céline Lauzière** - Tél. 07 61 54 51 22  
celine.lauziere@cpam-nice.cnamts.fr

**Manuel Cossari** - Tél. 06 98 99 49 30  
manuel.cossari@cpam-nice.cnamts.fr

## Témoignage adhérent

### FICHE D'IDENTITE :

**Activité :** Créateur et distributeur de produits financiers  
**Année de création :** 1961  
**Lieu :** Nice  
**Directeur Grand-Sud :** Frédéric ATTHAR  
**Effectif :** 17 personnes

Nous avons consacré notre lettre du mois dernier à l'entretien infirmier dans le cadre des missions et des engagements de l'AMETRA06 en matière de suivi de la santé des travailleurs et de la prévention des risques professionnels. Nous avons souhaité revenir sur ce thème à travers le témoignage de l'un de nos adhérents qui a eu son premier entretien infirmier.

### Monsieur Atthar, vous avez eu votre premier entretien infirmier à l'AMETRA06. Comment s'est-il passé ?

Très bien. Dès le début de l'entretien j'ai été mis en confiance par l'infirmière qui m'a expliqué le déroulement de l'entretien, son objectif et la différence avec les consultations médicales comme celles que j'avais eues jusqu'à présent. L'approche est vraiment différente et très orientée sur l'état de santé, non seulement physique mais également mental.

J'exerce une fonction de management très prenante et centrée sur mes équipes. J'ai rarement l'occasion de pouvoir parler de mes propres préoccupations. L'infirmière rencontrée a eu une grande capacité et

qualité d'écoute. Cet entretien m'as permis de faire une parenthèse pour parler de moi, de mon bien-être au travail et d'aborder des questions liées à mon état de santé physique, que j'ai un peu négligée dernièrement. J'ai pu, entre autres, pour la première fois aborder mon problème de surpoids. L'infirmière a su créer un déclic en moi en me posant des questions très pertinentes. Elle m'a conseillé et orienté vers le bon spécialiste qui m'a très rapidement pris en charge et par lequel je suis maintenant suivi.

Nous sommes allés au-delà du poste de travail à proprement parler en échangeant sur les méthodes de travail, la perception de mon métier et de mon environnement de travail. Nous avons également fait le point sur mes aspirations professionnelles et personnelles.

J'ai également été « rassuré » en sachant qu'en cas de nécessité médicale, je pouvais être réorienté vers mon médecin du travail habituellement chargé de mon suivi.

### Que retirez-vous de cet entretien ?

Cet entretien est complémentaire à la consultation avec le médecin du travail.

C'est un temps d'écoute privilégié.

Je suis content de constater que la « médecine du travail » s'ouvre à la question du bien-être au travail et au ressenti des salariés car un salarié qui vit bien son travail est un salarié plus engagé dans la vie de l'entreprise et plus impliqué dans son travail.

Moi qui suis très orienté et sensibilisé au bien-être de mes collaborateurs, je ne peux qu'encourager cette démarche.

## Signature du CPOM de l'AMETRA06

La Direccte et la Carsat ont signé notre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui définit notre stratégie de développement par la mise en place d'actions s'intégrant dans notre projet de service, à savoir :

- La prévention des troubles musculo-squelettiques au poste de préparateur/assistant de pesée dans l'industrie aromatique, la parfumerie et la chimie fine.
- L'amélioration du suivi de l'état individuel de santé et la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires.
- Le diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en région PACA-Corse.

- La contribution au maintien dans l'emploi des travailleurs souffrant de pathologie rachidienne, des travailleurs handicapés ou en devenir de l'être.

- La prévention des risques psychosociaux dans le secteur sanitaire et social.

Organisées en groupes de travail, les équipes pluridisciplinaires de l'AMETRA06 travaillent actuellement sur ces sujets afin de proposer des outils et d'organiser des actions à destination des employeurs et des salariés de notre département pour préserver leur santé dans le cadre du travail.

Nous vous tiendrons informés au fil des prochains mois.



### Qui détermine si un salarié doit être soumis à une surveillance médicale renforcée (SMR) ?

Le chef d'entreprise est responsable de la déclaration de ses salariés en surveillance médicale simple ou renforcée lors de son adhésion à un service interentreprises de santé au travail.

Cette déclaration résulte de l'évaluation faite, au préalable, des risques au sein de son établissement. Pour connaître la liste des postes soumis à une surveillance médicale renforcée, consultez l'annexe de la convention d'adhésion téléchargeable sur notre site Internet, rubrique 'Comment adhérer'.

### AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06203 NICE Cedex 3  
 Email : [administratif@ametra06.org](mailto:administratif@ametra06.org) - Tél. : 04.92.00.24.70 - Fax : 04.93.55.11.46  
 Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : [s.chantelot@ametra06.org](mailto:s.chantelot@ametra06.org)

Retrouvez toutes nos lettres AMETRA06 INFO sur notre site Internet [www.ametra06.org](http://www.ametra06.org)

Retrouvez toute l'actualité de la santé au travail en vous abonnant à la newsletter des SST des régions [www.presanse.org](http://www.presanse.org) Paca et Corse.